



DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS AUX MEMBRES DU BUREAU DE KERVAL CENTRE ARMOR

L'article 5211-10 du CGCT prévoit que le Comité Syndical puisse déléguer une partie de ses attributions au bureau.

Ces délégations peuvent être temporaires ou permanentes pour toute la durée du mandat, étant entendu que le Comité Syndical peut toujours mettre fin aux délégations accordées. Lors de chaque comité syndical, le Président rend compte des travaux du bureau.

L'utilisation de cette procédure simplifiée permet de faciliter et d'accélérer le fonctionnement des services de KERVAL CENTRE ARMOR et la conclusion des affaires courantes particulièrement urgentes dans l'intervalle de deux comités syndicaux.

L'article 5211-10 du CGCT prévoit que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article [L. 1612-15](#) ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- ➡ **VALIDE** le principe d'une délégation globale des attributions du Comité Syndical au bureau, excepté pour les attributions ci-dessus sachant que cette dernière sera valable jusqu'à la fin du mandat.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc, le 01 mars 2017

Le Président
Thierry BURLOT



COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} MARS 2017

Convocation du 21 février 2017

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil dix-sept, le premier mars à **dix-sept heures**, les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à LAMBALLE sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales :

Mr Thierry BURLOT

Mr Thierry BURLOT empêché a été remplacé par le 1^{er} vice-président Mr Claude BLANCHARD.

	NOM	PRENOM	Présent	SUPPLEE PAR	PROCURATION
LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	Présent		
	THOMAS	Gilles		Annie ROBERT	
	COUPE	Christian	Présent		
	LE CAM	Pierrick			
	LE BIHAN	Jean-Pierre	Présent		
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	Présent		
LAMBALLE TERRE ET MER	MEGRET	Jean	Présent		
	BARBO	Jean-Luc	Présent		
	ANDRIEUX	Thierry	Présent		
	DE SALLIER DUPIN	Stéphane	Présent		
	DUBOS	Jean Luc			Jean-Luc BARBO
	LEMOINE	Yves	Présent		
	NABUCET	Daniel	Présent		
	BRIENS	Jean-Pierre	Présent		
SMITOM DE LAUNAY LANTIC	BOSSARD	Sylvie		Nelly PENDU	
	BURLOT	Thierry		Sandrine OLLIVIER	
	GEFFROY	Jean-Michel	Présent		
	LE VAILLANT	Jean-Paul	Présent		
	QUELEN	Marcel	Présent		
	LESAGE	Hugues			
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	BLANCHARD	Claude	Présent		
	BOULDE	Marie-France	Présent		
	BERTRAND	Jean-Luc	Présent		
	HINAULT	Michel	Présent		
	RAOULT	Maryse			
	BEUZIT	Bruno	Présent		

	RAULT	André	Présent	Envoyé en préfecture le 09/03/2017	
	LOYER	Jean-Yves	Présent	Reçu en préfecture le 09/03/2017	
	ARTUR	Joseph	Présent	Affiché le	
	PRIDO	Pascal	Présent	ID : 022-200043677-20170301-D267-DE	
	LE MAITRE	Christian	Présent		
	SERANDOUR	Marcel	Présent		
	DARCHE	Patrice			
	LE FUR	Françoise	Présent		
	GUIGNARD	Thibault		Loïc BIDAULT	
DINAN AGGLOMERATION	RAMARD	Dominique		Claude LAYEC	
	LE BOUC	Gervais	Présent		

	37	27	5	1
		votants	Suppléants votants	Procuration(s)
	TITULAIRES SUPPLEANTS PROCURATION	Présents	Votants	
		27	27	
		6	5	
			1	
		33	33	

Suppléants présents à voix non délibérative :
Lamballe Terre et Mer : Christophe ROBIN
SMITOM Launay Lantic :
Saint Brieuc Armor Agglomération :
Dinan Agglomération

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc BARBO